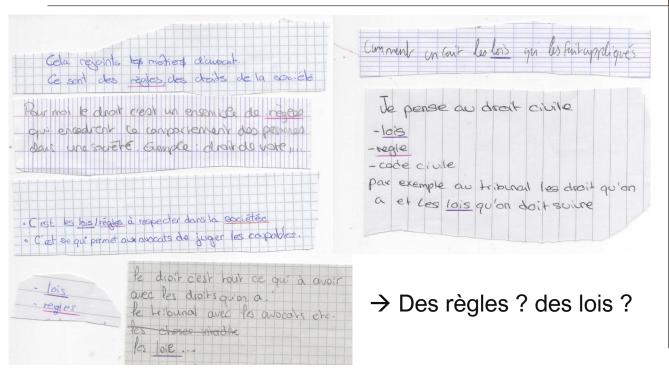
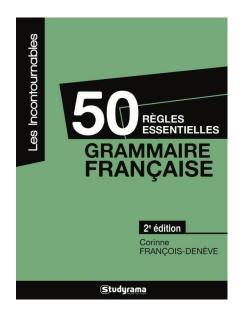
INTRODUCTION AU DROIT



Le droit, c'est quoi?



Le droit, c'est quoi?





Le droit, c'est quoi?

· la constitution
· le pauvoir législant
· regles afin d'assurer la sécurité de tous et du paus induit par le
doit et donc les la la fait du rapairer containe
lais pour évite du adei somble seu
diait les par fait a qu'il machait et a
serant aux trophique. Les is pour protige do
gas come le constitution le livre de droit

des règles pour avoir un respect dans la société.

Ce qui loit un équilibre de la société.

Ce que les avocats utulise pour défandre le droits et les proviété de chaquin dans la société.

→ Un idéal moral ?

1

Le droit, c'est quoi?

Les lois de Nuremberg

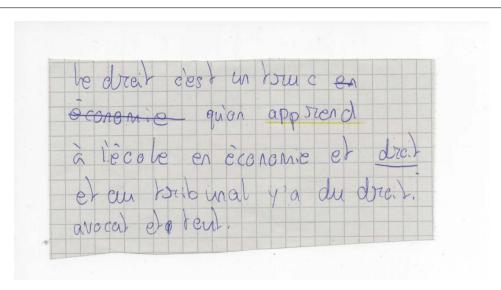
Gesetz zum Schutze des deutschen Blutes und der deutschen Ehre, vom 15. September 1935

Loi «pour la protection du sang et de l'honneur allemands»

Certain que la pureté du sang allemand est la condition nécessaire pour assurer la vie du peuple allemand et animé par la volonté inflexible d'assurer l'avenir de la nation allemande, le Reichstag a décidé unanimement la loi promulguée ici :

- Les mariages entre Juifs et citoyens allemands ou de sang voisin sont interdits. Les mariages consentis malgré cette interdiction n'ont pas de valeur, même s'ils ont été conclus à l'étranger pour ne pas tomber sous le coup de la présente loi.
- Les relations extra-conjugales entre Juifs et citoyens allemands ou de sang voisin sont interdites. (...)

Le droit, c'est quoi?



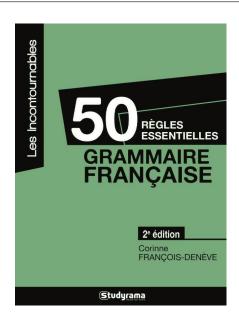
→ Le droit ne vit que s'il est appris.

- Un ensemble de règles.
- Des règles pour tout le monde et pour un nombre indéterminé de cas.
- Des règles obligatoires (c'est-à-dire, dont la violation entraine une sanction).
- Des règles édictées par un organe officiel de l'État.

Exemple : Responsabilité délictuelle (Art. 41 al. 1 CO)

¹ Celui qui cause, d'une manière illicite, un dommage à autrui, soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence, est tenu de le réparer.

Le droit, c'est quoi?





- → Pas de sanction (on ne va pas au tribunal pour un hors-jeu)
- → Pas édictées par un organe officiel de l'Etat

8

Le droit, c'est quoi?

Les lois de Nuremberg

Gesetz zum Schutze des deutschen Blutes und der deutschen Ehre, vom 15. September 1935

Loi «pour la protection du sang et de l'honneur allemands»

Certain que la pureté du sang allemand est la condition nécessaire pour assurer la vie du peuple allemand et animé par la volonté inflexible d'assurer l'avenir de la nation allemande, le Reichstag a décidé unanimement la loi promulguée ici :

- Les mariages entre Juifs et citoyens allemands ou de sang voisin sont interdits. Les mariages consentis malgré cette interdiction n'ont pas de valeur, même s'ils ont été conclus à l'étranger pour ne pas tomber sous le coup de la présente loi.
- Les relations extra-conjugales entre Juifs et citoyens allemands ou de sang voisin sont interdites. (...)

Activité 1 : vrai ou faux ?

Le but de cet exercice est de tester vos **connaissances préalables** sur le sujet du cours.

Consigne

- 1. Mettre une croix dans la bonne case (vrai ou faux).
- 2. Si vous avez répondu « faux », corrigez la phrase.
- 3. Temps à disposition : 5 minutes.

12

1. Les différents domaines juridiques (p.5-6)

- Droit privé : règles qui s'appliquent dans les rapports entre les personnes privées.
- Droit public : règles qui s'appliquent dans les rapports avec l'Etat (règles de fonctionnement et règles limitant les pouvoirs de l'État). → 2.

1. Les différents domaines juridiques (p.5-6)

- 3 Critères du droit public :
 - État
 - Intérêt général
 - > Relation d'autorité
- Si les trois critères sont réunis, alors c'est du droit public. Sinon, c'est du droit privé.

Exemple : la police achète des voitures (droit privé) vs. la police vous met une amende parce que vous vous êtes parqué sur un pont (droit public).

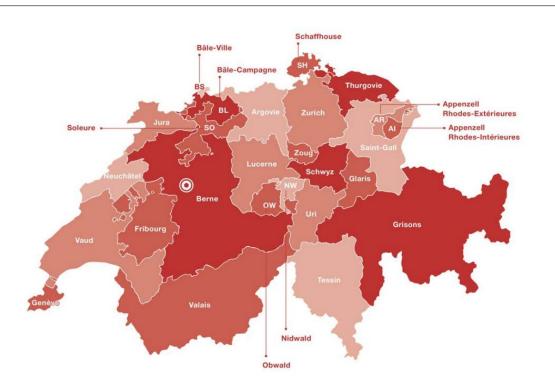
1. Les différents domaines juridiques (p.5-6)

Activité 2 : Droit public ou droit privé ?

Consigne

Pour chaque situation, indiquez si elle relève du **droit public** ou du **droit privé** et justifiez votre réponse à l'aide des 3 critères vus en classe.

2. La structure de l'Etat (p.7)



2. La structure de l'Etat (p.7)

Art. 1 Cst : Confédération suisse

Le peuple suisse et les cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne, d'Uri, de Schwyz, d'Obwald et de Nidwald, de Glaris, de Zoug, de Fribourg, de Soleure, de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, de Schaffhouse, d'Appenzell Rhodes-Extérieures et d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Saint-Gall, des Grisons, d'Argovie, de Thurgovie, du Tessin, de Vaud, du Valais, de Neuchâtel, de Genève et du Jura forment la Confédération suisse.

 \rightarrow 1.

2. La structure de l'Etat (p.7)

- La Suisse est un État fédéral : C'est une union d'États (les cantons) qui conservent une certaine indépendance tout en étant soumis à une autorité supérieure commune. → 3.
- Trois niveaux : fédéral, cantonal, communal → 4.
 - Principe de subsidiarité : « On donne au plus bas, et, s'il n'arrive pas à faire, on donne plus haut. »
 - > Exemples : l'armée, l'école.

2. La structure de l'Etat (p.7)

Art 3 Cst: Cantons

Les cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale et exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération.

Art. 5a Cst: Subsidiarité

L'attribution et l'accomplissement des tâches étatiques se fondent sur le principe de subsidiarité.

2. La structure de l'Etat (p.9)

Activité 3: La séparation des pouvoirs

- 1. Lire le texte et réfléchir aux mots manquants.
- 2. Complétez les trous à l'aide de la vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=Qw9pBh20lcc
- 3. Posez des questions s'il y a des choses que vous ne comprenez pas.

Pouvoir législatif (p.9-10)

Au niveau fédéral, notre Parlement (ou Assemblée fédérale) se compose de deux Chambres :



le **Conseil national** représente le peuple (200 membres). Chaque canton a droit à un nombre de représentants proportionnel à sa population.

le **Conseil des Etats** représente les cantons (46 membres ; 2 par canton sauf 6 cantons qui n'en ont qu'un - les 6 demi-cantons historiques).



Pouvoir législatif (p.9-10)

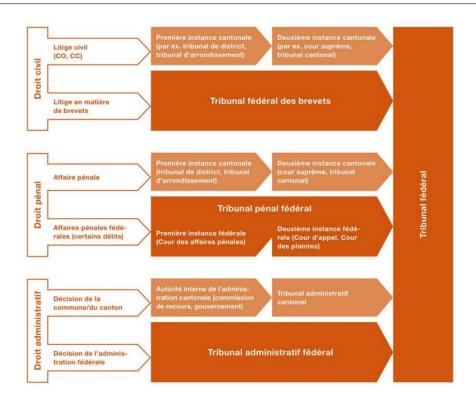
- Le système à deux chambres garantit une représentation équilibrée des intérêts des différents cantons et de la population dans son ensemble.
- L'Assemblée fédérale est un **parlement de milice** : les députés ne sont pas de politiciens professionnels. → 6.



Le **Conseil fédéral** est le gouvernement de la Suisse. Il est composé de sept membres dotés du même pouvoir.

Il a notamment pour tâche de mettre en œuvre les lois. \rightarrow 5.

Pouvoir Judiciaire (p.12)



22

Pouvoir Judiciaire (p.12)



Activité 5 : argumenter sur un projet de loi

Consigne:

Remplir le tableau :

- 1. Donnez au moins 1 argument POUR l'interdiction.
- 2. Donnez au moins 1 argument CONTRE l'interdiction.
- 3. Donnez votre avis que vous justifiez.

Sujet : Faut-il interdire les réseaux sociaux aux jeunes de moins de 16 ans ?

Devoirs pour lundi 10 février

- Lire les pages 36 à 38 du livre.
- Surligner les notions importantes et poser questions si quelque chose n'est pas clair.

Résumé des notions clés

- La définition du droit
- Droit privé vs. droit public
- La Suisse : un état fédéral
- La séparation des pouvoirs

Activité 4 : la naissance d'une loi

Consigne:

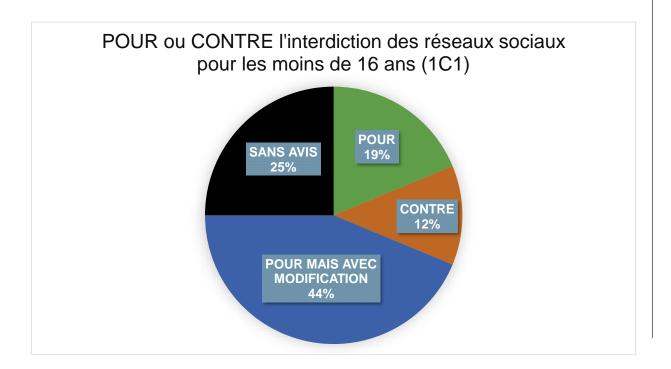
- Regarder attentivement la vidéo
- Répondez aux questions QCM

Activité 4 : la naissance d'une loi

Réponses du QCM :

- 1. d)
- 2. c)
- 3. c)
- 4. b)
- 5. c)
- 6. b)
- 7. c)

Activité 5 : argumenter sur un projet de loi



Activité 5 : argumenter sur un projet de loi

Arguments POUR:

- **Harcèlement** : réduire les risques de cyberharcèlement auxquels les jeunes sont souvent exposés.
- Santé mentale : préserver la santé mentale des adolescents en limitant leur exposition à des contenus toxiques ou stressants.
- **Développement des jeunes** : favoriser un développement équilibré, sans dépendance excessive aux écrans.
- **Protection de l'identité** : protéger les informations personnelles et l'identité des jeunes contre les abus en ligne.
- Sécurité : limiter les contacts avec des personnes mal intentionnées.
- Images choquantes : prévenir l'exposition à des contenus inappropriés ou traumatisants.

Activité 5 : argumenter sur un projet de loi

Arguments CONTRE:

- **Communication**: les réseaux sociaux sont un outil pour rester en contact avec les amis et la famille.
- Amis: ils favorisent la création et le maintien des liens sociaux.
- **Liberté d'expression** : une interdiction pourrait restreindre la capacité des jeunes à s'exprimer et à partager leurs idées.

Activité 5 : argumenter sur un projet de loi

Alternatives à une interdiction totale :

- **Sensibilisation** : éduquer les jeunes et leurs parents sur les dangers et bonnes pratiques des réseaux sociaux.
- **Restrictions ciblées** : plutôt qu'une interdiction totale, limiter l'accès à certaines fonctionnalités ou contenus.
- Âge de 14 ans : abaisser la limite à 14 ans pour tenir compte de la maturité variable des jeunes.
- Interdire uniquement TikTok : viser les plateformes les plus problématiques au lieu de généraliser l'interdiction.

Activité 6 : Élaboration d'une loi

Page 9/11 du complément

Conclusion du cours d'introduction au droit

Consigne

Répondez individuellement aux questions suivantes.

Ecrivez vos réponses au tableau.

- 1. Quels sont les risques liés aux traces numériques ?
- 2. Comment limiter les traces numériques ?
- 3. Si vous deviez expliquer ce cours à un(e) ami(e) ou à votre petit frère ou petite sœur, quels sont les 3 points essentiels que vous retiendriez ?
- 4. Donnez une règle de droit que vous appliquez sans y penser.
- 5. Citez un droit ou une loi qui protège votre vie privée en ligne.
- 6. Écrivez une question en lien avec le droit que vous vous posez et dont vous aimeriez avoir la réponse.

Synthèse – 3 différents types de votations populaires

- Modification de la Constitution proposée par des citoyens
 - ➤ Initiative populaire (100'000 signatures en 18 mois)
- Modification de la Constitution proposée par le Parlement
 - > Référendum obligatoire
- Modification d'une loi proposée par le Parlement
 - > Référendum facultatif (50'000 signatures en 100 jours)

Conclusion du cours d'introduction au droit